République du Bénin
****
Présidence de la République
***
Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

Section 0 - Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Agence de Développement de Sèmè City

Référence de la DRP : S_GI_115600

Avis n° : 012/ADSC/PRMP-GI/SP-PRMP/2026 du 07 AVR 2026

Objet : Sélection d'un prestataire pour l'entretien des espaces verts de Sèmè City (accord-cadre à contrat subséquent sur une période de trois ans)

1. Cet Avis de Demande de Renseignement et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics le mardi 17 février 2026.

2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer ses services, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la **sélection prestataire pour l'entretien des espaces verts de Sèmè City (accord-cadre à contrat subséquent sur une période de trois ans).**

3. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondants aux qualifications requises pour assurer l'entretien régulier, professionnel et durable des espaces verts afin de garantir leur propreté, leur esthétique et leur bon état phytosanitaire. Spécifiquement, la prestation vise à :
   - Maintenir les pelouses, et massifs floraux en bon état ;
   - Assurer la taille et l'entretien des arbres et arbustes ;
   - Prévenir la prolifération des mauvaises herbes et parasites ;
   - Maintenir un environnement agréable, sain et esthétique ;
   - Garantir la sécurité des usagers et du personnel ;
   - Contribuer à la valorisation du patrimoine paysager de l'Agence.

   La présente DRP est en lot unique et les variantes ne sont pas autorisées.

   Ces Services sont à réaliser sur les sites de Sèmè One et de l'annexe 3 de Sèmè One à Cotonou.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

   a. **Pour les anciennes entreprises**

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée dans l'aménagement d'espace vert, entretien d'espace vert ou domaine similaire justifié par le registre de commerce ou statuts ;

- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire **au moins deux (02) marchés d'entretien d'espaces verts, dont l'un au moins d'un montant minimum de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille (4 890 000) francs CFA hors taxes,** au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et l'année 2026 en cours qui ont été exécutés de manière satisfaisantes et terminés, pour l'essentiel. L'Autorité Contractante a la latitude de requérir des preuves complémentaires pour justifier les références techniques.
- Disposer du personnel technique requis pour l'exécution du marché ;
- Disposer du matériel nécessaire à l'exécution du marché.

➢ **Capacité financière :**

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de services et/ou de fourniture d'un montant minimum de **six millions neuf cent soixante-onze mille quatre cent cinquante-huit (6 971 458) Francs CFA**, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des années (2022, 2023 et 2024) ; **et**
- Justifier par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **un million cent soixante-et-un mille neuf cent neuf (1 161 909) Francs CFA ;**

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée dans l'aménagement d'espace vert, entretien d'espace vert ou domaine similaire justifié par le registre de commerce ou statuts ;
- Disposer du personnel technique requis pour l'exécution du marché ;
- Disposer du matériel nécessaire à l'exécution du marché.

BON A LANCER
COMPTER

➢ **Capacité financière :**

- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels valide jusqu'à trente (30) jours après l'expiration de la validité de l'offre et couvrant un risque contractuel d'un montant minimum de **sept millions six cent soixante-huit mille six cent trois (7 668 603) Francs CFA ; et**
- Justifier par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **un million cent soixante-et-un mille neuf cent neuf (1 161 909) Francs CFA ;**

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. A l'issue de la présente procédure, un accord cadre à contrat subséquent sera signé avec le prestataire retenu pour une durée d'exécution ne pouvant excéder trois (03) ans. Le délai d'exécution de chaque contrat subséquent sera **d'un (01) an**.

6. La participation à cette Demande de Renseignements et de Prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; Email : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents de la Demande de Renseignements et de Prix (DRP) au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de DRP à compter **du** 08 AVR 2026. Le dossier de DRP en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis à l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SEME ONE à Cotonou, au plus tard le** 22 AVR 2026 **à 10 heures 00 minute.**

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Il est expressément demandé aux soumissionnaires de présenter leur pli conformément aux modalités de présentation énoncées aux points 19.1 et 20.2(b) des Données Particulières de la Demande de Renseignements et de Prix (DPDRP).

Le non-respect de ces exigences de présentation entraînera le rejet de l'offre.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SEME ONE Cotonou, le** 22 AVR 2026 **à 10 heures 30 minutes.**

BON A LIVRER CCMP/PR

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent neuf mille cent quarante-quatre (209 144) Francs CFA.**

La garantie de soumission doit être soumise sous l'une des formes ci-après :

- Un chèque ordinaire encaissable sur la durée de validité de l'offre ;
- Une garantie bancaire inconditionnelle émise par une banque ou une institution financière habilitée.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

13. **Une visite de site obligatoire est prévue.**

La visite de site est prévue pour **le** 18 AVR 2026 **à 10 heures précises** dans les locaux de l'Agence.

Fait à Cotonou, le 07 AVR 2026

Mondoukpè H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC